Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20231116-D20231116-222-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-222 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 16 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 9 novembre 2023 - Secrétaire de séance : Daniel MARTIN

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 55 - Nombre de pouvoirs: 14 - Nombre de votants: 69

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2023-250), Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON (jusqu'à la délibération n°2023-261), Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-222), Thérèse SIBERT (jusqu'à la délibération n°2023-259), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-261), Elisabeth LAROCHE, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-259), Marie-Claude REGACHE, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Denis JACQUEMIN (à Max ORSET), Pascal COLLIGNON (à Christian LIMOUSIN), Valérie CAUWET DELBARRE (à Daniel GUEUR), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Emilie CHARMET (à Maud CASELLA), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

**Etaient excusés et suppléés :** Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Sylviane BOUCHARD (par Eliane NAMBOTIN), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés: Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Jean MARCELLI, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT.

**Etaient absents:** Sylvie SONNERY, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean-Alex PELLETIER, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

## Objet : Détermination des montants attribués pour les sportifs et clubs sportifs de haut niveau

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse, solidarité du 3 octobre 2023 :

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2023 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de communes intervient, dans le domaine du sport, dans le cadre du : « Soutien communautaire aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau ».

La Communauté de communes apporte ainsi soutien et aides financières pour les manifestations sportives sur son territoire ainsi que pour les clubs de haut niveau et les clubs comptant dans leurs membres des sportifs de haut niveau.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE, pour les clubs de haut niveau, d'instaurer des catégories de disciplines afin de proposer un montant fixe par discipline.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20231116-D20231116-222-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023

- FIXE, pour les clubs de haut niveau, les aides versées par discipline comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Basketball	5 000 € par équipe
Football national	5 000 € par équipe
Football jeunes U national	5 000 € par équipe
Foot fauteuil électrique	5 000 € par équipe
Handball	5 000 € par équipe
Tchoukball	5 000 € par équipe
Rugby	5 000 € par équipe
Athlétisme	2 000 € par équipe
Cyclisme/VTT/BMX	5 000 € par équipe
Gymnastique / Danse sportive	2 000 € par équipe
Pétanque/Sport de Boules	5 000 € par équipe
Kayak	5 000 € par équipe
Badminton	2 000 € par équipe
Echecs	1 000 € par équipe
Natation	5 000 € par équipe
Aviron	2 000 € par équipe

- PRECISE, pour les clubs de haut niveau, que lors de la première année de descente de classement au niveau régional, le montant de l'aide sera divisé par deux.
- FIXE, pour les sportifs de haut niveau, l'aide versée aux associations à hauteur de 2 000 € par club quel que soit le nombre de sportif de haut niveau (y compris espoirs).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 novembre 2023

Publiée le 2 2 NOV. 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

NTÉ DE CO

Siège

CHAZEY

**SUR AIN** 

PLAINED

Pour le président et par délégation, Le 1er vice-président

Marcel JACQUIN